

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 96/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 20

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GRANDGONNET – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. GOUASMI – M. TINEL

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

Mme DOZ est représentée par Mme MARIN-CHARPENTIER

M. PELLET est représenté par M. MUSEMAQUE

Mme SALGUES est représentée par M. CARNUS

ABSENTS : M. MOHAD – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – Mme RAYNAL – Mme REMESY – M. RICOME

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : AMENAGEMENT CYCLABLE DE LUNEL A LUNEL-VIEL : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'engagement de Lunel Agglo en faveur du développement des mobilités douces avec la mise en œuvre d'une politique cyclable reposant d'une part sur une offre de loisirs dense par le développement de circuits VTT labellisés, et d'autre part sur des aménagements cyclables utilitaires pour les déplacements du quotidien.

La liaison entre Lunel et Lunel-Viel figure parmi les liaisons cyclables identifiées comme un axe à développer. Il s'agit du Chemin de Lunel-Viel allant de la zone d'activité « les quatre saisons » à Lunel jusqu'au parc de l'orangerie en sortie de la zone d'activité « la Barthelasse » à Lunel-Viel pour un linéaire d'environ 1 500 m. Cet aménagement a pour but de sécuriser les modes actifs et d'assurer une continuité cyclable entre les deux communes voisines via le raccordement de la piste aux itinéraires cyclables des communes déjà bien développés.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 391 362,50 €HT (soit 469 635 €TTC). La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo s'engage à assurer en intégralité le financement de l'opération et à porter l'aménagement qui s'inscrit sur des emprises publiques et privées :

Sur le domaine public communal :

- **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur les emprises communales de Lunel (1 200 ml)**
- **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur les emprises communales de Lunel-Viel (240 mètres linéaires).**

Sur le domaine privé :

- **Convention de mise à disposition du foncier nécessaire à l'aménagement cyclable avec IMMALDI ET COMPAGNIE (ALDI) sur 163 m²**
- **Convention de mise à disposition du foncier nécessaire à l'aménagement cyclable avec la SRAL ENZO (SUPER U) sur 27 m²**

Pour la commune de Lunel-Viel, il est proposé d'approuver les modalités de la convention jointe en annexe sur l'emprise concernant la commune.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur l'emprise communale de Lunel-Viel, annexée à la présente note,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

